PROCÈS-VERBAL
BUREAU SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE,** et le **MARDI 22 OCTOBRE à 09h30,** le Bureau Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en cinquième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL **le 15 octobre 2024.** Clôture de la séance **à 09h55.**

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons.

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

M. Mathieu HOARAU, 5ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par le M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS :

M. Harry MOREL, 3ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 10 sur 14 (9 présents et 1 représenté)

Le Procès-verbal de l'instance du mardi 06 août 2024 :

L'assemblée est invitée à valider le procès-verbal de la séance précédente du mardi 06 août 2024.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune, Monsieur le Président passe au vote :

- Le procès-verbal du Bureau Syndical du 06 août 2024 est adopté à l'unanimité –

Le déroulé de séance :

Monsieur le Président présente ensuite le déroulé de cette séance, et liste l'intervenant qui présentera l'unique rapport à l'ordre du jour.

Après ces quelques précisions, l'assemblée est prête à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **PÔLE RESSOURCES :**

Direction des ressources humaines

Rapport n°24/05-01-B : Gestion des effectifs.

DÉCISIONS :

- **Rapport n°24/05-01-B : Gestion des effectifs.**

Monsieur le Président accorde la parole à Monsieur Patrice ELLAMA. Il présente le rapport sur la gestion des effectifs du SIDÉLEC Réunion.

Monsieur le Président informe à l'assemblée que lors du comité syndical du 24 mai 2024, un poste de responsable du service des affaires juridiques et assemblées, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, avait été créé.

Cependant, dans une lettre d'observation datée du 29 juillet 2024, les services de la Préfecture ont signalé que cet emploi, ainsi que les missions qui lui sont associées, relèvent davantage du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En conséquence, il est proposé :

1. De supprimer ce poste tel qu'il avait été créé lors du comité social territorial.
2. De créer un nouveau poste d'adjoint(e) au responsable des affaires juridiques et assemblées, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune. Le rapport est donc adopté.

Divers :

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau pour leur assiduité à chacune de nos instances, et clôture la présente instance.

Fin de séance à 9h55.

Monsieur le Secrétaire de séance,

Patrice ELLAMA

Le 25/11/ **2024, à** Ste Suzanne

Monsieur le Président du SIDELEC Réunion,
Maurice GIRONCEL

Le 26/11/ **2024, à** St-Pierre